

Créer une maison d'assistants maternels

RS7547 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	330t
Formacode(s)	44030, 42056
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/04/2026
Date d'échéance	01/04/2029

Certificateur(s)

IPERIA · SIRET : 40041787900089

Partenaires habilités

159 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 159 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACADEMIE DU PERSONEL DE MAISON	81119809200033	Former et organiser l'évaluation
ACADEMIE ZOUZOUS APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL	85039060000029	Former et organiser l'évaluation
ACDEMES CENTRE DE FORMATION - CFA, SITE DE MOYEMBR	94918476600028	Former et organiser l'évaluation
ADG	52004190600048	Former et organiser l'évaluation
ADVENCE COACHING ET FORMATION	80465919100022	Former et organiser l'évaluation
A.F.C.I	39297563700043	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500028	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500598	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500655	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500713	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 159 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs7547-creer-une-maison-d-assistants-maternels/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Créer une Maison d'Assistants Maternels » (MAM) englobe la phase de création et de déploiement d'une Maison d'Assistants Maternels, de la construction du cadre et du projet éducatif de la MAM aux démarches administratives, réglementaires, financières et organisationnelles avec pour fil rouge la relation à l'enfant et aux parents employeurs.

Cette certification répond à ces 2 objectifs :

- Monter en compétences les Assistants maternels souhaitant créer une MAM dans un cadre clair, structuré, pédagogiquement attractif et conforme aux réglementations en vigueur
- Développer les parcours professionnels des assistants maternels, garde d'enfants et professionnels de la petite enfance en intégrant les particularités de la relation employeur et du cadre de travail partagé au sein de la MAM

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Réaliser une étude de besoins et de faisabilité de création de la MAM en utilisant des outils d'analyse des besoins afin de s'assurer de la cohérence de son projet avec la réalité des territoires et des familles ;
- Elaborer le cadre éducatif en s'appuyant sur les valeurs individuelles et communes des assistants maternels de la MAM de façon à garantir la qualité d'accueil des enfants ;
- Prévoir les ressources matérielles et financières de la MAM en élaborant un budget prévisionnel de façon à s'assurer de sa viabilité ;
- Rechercher un local en prenant connaissance de la réglementation en vigueur et en s'appuyant sur les ressources extérieures en vue d'assurer la conformité de sa demande de création de MAM et un environnement optimal et sécurisé pour l'accueil des enfants ;
- Organiser les modalités d'accueil, de suivi de l'enfant, en formalisant les points clés de la charte de fonctionnement et du règlement interne de façon à garantir une prise en charge adaptée aux besoins de l'enfant ;
- Présenter le projet de création de MAM en identifiant les institutions et les partenaires locaux à solliciter pour garantir la compréhension, l'adhésion et le soutien de sa structure.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les emplois

des assistants maternels sont

encadrés par le respect des limites professionnelles définies par la convention collective nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

L'activité d'Assistant maternel est réglementée et nécessite de posséder un agrément du Président du Conseil Départemental de son département - Loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 (décret n° 2006-1153 du 14 septembre 2006 relatif à l'agrément).

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Cette certification s'adresse aux :

- Assistants maternels souhaitant créer leur propre MAM ;
- professionnels de la petite enfance cherchant à structurer un projet de création de MAM et répondre aux obligations (réglementaires, de formation) du métier d'Assistant maternel.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Un salarié du particulier employeur, un particulier employeur et un délégué à la certification d'IPERIA

Base légale

Date de décision	01/04/2026
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/04/2029
Date de dernière délivrance possible	01/10/2029

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	13	—	—	—
2024	50	—	—	—

2023	64	—	—	—
2022	20	—	—	—
2021	18	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5451

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7547/>

Où se former

Formations référencées	4
Organismes	3
Régions couvertes	1
Prix indicatif	822 € – 1 500 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	2
Parcours menés à terme	0
Taux d'achèvement	0 %
Période	09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	3
Montant total engagé	3 864 €
Coût moyen par dossier	1 288 €
Durée moyenne	56 h
Période	08/2026
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.